

il ajouta, que j'éviterois par ce moien la jalousie de ces deux Personnes, & qu'en effet il étoit difficile de plaire à deux Maîtres, dont la condition & les interets étoient si differens.

Le Commissaire eut donc tout le temps, qu'il lui falloit avant mon retour en Europe, de copier generalement tout mon Voiage sur le Fleuve Meschasipi, lequel j'avois entrepris contre le sentiment de Monsieur de la Salle, qui a fait ensuite le Voiage depuis les Illinois jusques au Golphe de Mexique en 1682. deux Ans après moy. Il avoit eu quelque soupçon, que je pouvois bien l'avoir fait. Cependant il ne put pass'en éclaircir à mon retour du Fort de Frontenac, par ce qu'il étoit alors en Voiage chez les Outaïagamis. Il ne savoit donc pas, si les Sauvages ne m'avoient pas massacré, comme le bruit en avoit couru, & qu'on l'en avoit assuré avant que de partir de ce Fort.

Je suivis le Conseil de nôtre Commissaire, & je pris la resolution de m'en retourner en Europe. Avant que de partir je lui fis connoître fort serieusement,

Y

qu'il